

IMPORTANT



Force est de constater que des problèmes de stationnement existent dans le bourg de Nogent.

Je vous rappelle qu'aux termes des articles R 417-10 et R 417-11 du code de la route, le stationnement gênant est répréhensible.

Je vous invite donc dès à présent, à utiliser vos garages, vos propriétés pour y stationner vos véhicules ou les emplacements matérialisés et parkings les plus proches.

***Je compte sur votre civisme et votre aide, à tous.
Ce n'est que tous ensemble que nous ferons avancer
les choses.***

Merci.

Anita MERCURIN-LAUNAY



Les pigeons présents en grand nombre sur la commune entraînent des désagréments et des détériorations de certains bâtiments. A titre d'exemple, le patio de l'EHPAD, pourtant agréable pour les résidents, ne l'est plus dû à la prolifération des pigeons.

Afin d'éviter qu'ils viennent plus nombreux encore élire domicile à Nogent, merci aux habitants, notamment du centre bourg, de vérifier les greniers, bâtiments où ils pourraient nicher et en fermer les issues.

Vous pouvez également contacter simplement la mairie pour nous en informer.